

ABONNEMENT

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

BULLETIN

La Cour d'assises du Gard a acquitté samedi dernier M. Numa Gilly ; elle n'a pas fait la lumière sur les accusations portées par lui contre vingt députés, ses collègues, membres de la commission du budget.

Nous ne sommes pas juges de la question de procédure qu'a tranchée la Cour en refusant à M. Numa Gilly le droit de faire entendre des témoins.

Mais ce n'est pas devant la magistrature, c'est devant le suffrage universel que ce procès reviendra en cassation.

Il n'est pas admissible que dans un grand pays, qui prétend vivre sous un régime régulier, de pareilles imputations puissent demeurer sans démenti ou sans preuve.

Nous n'avons pas à intervenir dans un semblable débat. Il est engagé entre des républicains qui, suivant l'expression de M. Andrieux, doivent savoir ce que réclame leur honneur.

Puisqu'il s'agit spécialement de la commission du budget, nous avons seulement le droit de faire remarquer que, depuis le jour où une majorité républicaine s'est trouvée à la Chambre, pas un seul membre de la minorité, depuis plus de dix ans, n'y est entré, comme c'est l'usage pourtant dans tous les parlements, où l'on a souci d'avoir pour des opérations régulières des témoins désintéressés.

On annonce des publications scandaleuses, des divulgations de pièces et de dossiers. Nous ne sommes pas les confidentiels de M. Numa Gilly pas plus que ceux de M. Daniel Wilson. Nous attendons comme le public ; nous engageons seulement les électeurs qui seront appelés avant un an à nommer une Chambre nouvelle à faire leur profit des enseignements que chaque jour leur apporte et à réfléchir sérieusement à l'importance des choix qu'il leur conviendra de faire dorénavant.

Le pavé de l'ours

La stupéfaction a été générale, quand on a appris samedi le prompt dénouement de l'affaire Gilly.

On savait bien que le gouvernement ferait tous ses efforts pour mettre la lumière sous le boisseau et restreindre les débats, mais personne ne croyait à l'étrange mystification qui a eu lieu.

En un tour de main, la magistrature républicaine a étranglé le procès, sans se douter qu'elle étranglait du même coup l'honneur de la République.

On peut rééditer la maxime : « Mon Dieu, préservez-moi de mes amis, je saurai toujours me défendre de mes ennemis. »

Pour sauver Wilson, on avait déjà tenté par tous les moyens de le soustraire à la justice, et on n'avait abouti qu'à amener l'opinion.

Pour sauver les vingt Wilson, on se sert de moyens analogues et on arrivera au même résultat.

Déjà l'autre jour, à la Chambre, M. Floquet avait commis la maladresse de vouloir empêcher les députés cités comme témoins de comparaître à la Cour d'assises de Nîmes, pour défendre leur honneur ; la Chambre ne donna pas dans le panneau.

Mais la magistrature de Nîmes, obéissant évidemment à un mot d'ordre du ministère, a déclaré que M. Gilly, assigné pour répondre de sa fameuse phrase sur les vingt Wilson de la commission du budget, n'aurait pas le droit d'administrer la preuve de ses diffamations, et qu'en conséquence il ne pourrait être procédé à l'audition des témoins cités.

La situation est donc celle-ci : M. Numa Gilly a traité vingt députés de Wilson.

Dans la commission du budget, il y a 20 membres au choix, honteusement soupçonnés par cette phrase.

M. Andrieux poursuit M. Gilly pour lui permettre de citer des noms et de prouver ses dires.

Mais ses collègues, que font-ils, eux qu'on a aussi englobés sous l'injure ?

Vont-ils se défendre, vont-ils mettre leur calomniateur au défi de prouver ses calomnies ?

Non, ils ne poursuivront pas Gilly, ils toléreront que Floquet prie la Chambre de les retenir à Paris, et après avoir entendu à Nîmes une longue articulation de questions diffamatoires sur les tripotages auxquels ils se seraient livrés, ils baltront des mains quand les magistrats de la Cour viendront interdire à leur ennemi de prouver ce dont on les accuse !

On n'est pas plus bête.

Mais ce n'est pas à nous à déplorer cette bêtise. Nous n'avons pas à défendre l'honneur des républicains, et s'ils se suicident volontairement, tant pis.

L'affaire Gilly aura un retentissement énorme, et dans le peuple on fera ce raisonnement simpliste, mais d'une irréfutable logique : « Numa Gilly avait dit qu'il y a dans la commission au moins vingt Wilson. Il paraît que c'est vrai, puisque le jury l'a acquitté. »

Et puis, il promettait de prouver ce qu'il disait, et on ne lui a pas permis.

De deux choses l'une cependant, ou les députés incriminés sont des Wilson ou ils ne le sont pas.

S'ils sont plus blancs que la blanche hermine, ils doivent avoir à cœur de confondre les calomnies.

Quand on est honnête, on n'a rien à craindre. Ou, s'ils ne veulent pas permettre qu'on leur prouve qu'ils sont des voleurs, c'est qu'ils ont l'âme un peu noire.

Quel effet produirait un monsieur à qui l'on dirait :

Vous êtes une affreuse canaille et je m'offre de vous le prouver quand vous voudrez et qui répondrait :

« Mais non, merci, je n'y tiens pas ! »

Cette affaire Gilly est un véritable pavé de l'ours pour l'honneur des républicains de la commission du budget qui plus que jamais sera considéré comme une sombre caverne.

Le verdict du jury du Gard signifie : « Il n'y a que les voleurs qui craignent les réverbères. » GABRIEL BAUME.

La CONFÉRENCE d'AMBOISE

Voici la dépêche que le XIX^e Siècle a reçue sur la conférence d'Amboise dont nous avons déjà parlé :

Amboise, 18 novembre.

La réunion d'aujourd'hui avait été organisée par l'Union républicaine radicale du canton d'Amboise, section correspondante de la Fédération de 1889. MM. Charles Laurent et Julien avaient accepté de prendre la parole au nom de la Fédération.

La conférence a lieu au théâtre. Une assistance nombreuse se presse dans la salle, qui est absolument bondée. On remarque M. Wilson au milieu de quelques partisans.

M. Petit, président du comité, ouvre la séance. Dès ce moment, les wilsoniens commencent le tumulte et, sur l'air des lampions, réclament le bureau.

M. Latertre, républicain, est élu président.

Il prononce quelques paroles : « Au nom de la liberté de réunion, dit-il, je ne permettrai pas qu'on fasse ici de personnalités. Il est des gens qui doivent avoir la pudeur de se retirer et de laisser à d'autres le soin de défendre la République. » (Applaudissements.)

M. Wilson. — Je demande la parole.

Cris divers. — A l'eau Wilson ! A bas Wilson ! Silence aux voleurs ! (Tapage effroyable.)

M. Wilson. — Je demande la parole.

Le président. — Regardez donc la salle ! Vous ne voyez pas qu'indignée elle se lève contre vous !

M. Wilson. — M. Charles Laurent m'a outragé et le parti républicain avec moi. Je demande la parole.

M. Charles Laurent. — Vous en avez menti !

Le président. — Je vais être forcé de réclamer votre expulsion par le commissaire de police.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

« Qu'allais-je faire ? Je n'avais plus d'amour, le remords l'avait tué. Je me séparai de la femme qui avait perdu à mes propres yeux toutes les séductions de son faux prestige. Je lui laissai tout ce qui m'appartenait en propre. Je ne me réservai que ce qui m'était nécessaire pour retourner en France et payer mon voyage jusqu'à Lyon. »

« J'avais décidé de me rendre dans cette ville où je connaissais un ami en situation de me procurer un emploi. »

« Quant à la cassette qui renfermait l'argent que j'avais dérobé à mon père, je l'emportais ; mais je ne me regardais comme n'en étant que le dépositaire. »

« Mon ami me trouva la place que j'avais réclamée chez un banquier de Lyon. Le cœur rongé de regrets et la pensée remplie d'images douloureuses, j'eus beaucoup de peine à assujettir mon esprit au travail. J'y parvins par un effort excessif de volonté ; mais il me fut impossible de reprendre goût à la vie. La régularité un peu monotone de mon existence me tenait, en quelque sorte, dans

l'immobilité et faisait le silence autour de moi. J'en sentais la torture de mes remords avec plus d'intensité comme un malade sent plus vivement la pénétration de son mal quand on lui interdit l'agitation. Il aurait fallu m'étourdir par quelques plaisirs broyants dont la fatigue et les souvenirs auraient interrompu ce calme que je ne pouvais endurer, car une vie paisible n'a jamais appartenu au coupable ou au méchant. Mais il me fut impossible de m'associer à aucune fête, à aucune distraction : j'étais devenu inapte à la joie et c'est là ce qui fit ma consolation aujourd'hui. »

« Je résolus alors de prendre une autre voie. Je pensai que l'exercice du corps et le travail des mains me seraient plus favorables qu'une occupation sédentaire à laquelle l'esprit seul participait. Je ne me trompais pas. J'étais fort et adroit ; je revins en Normandie, et il ne me fut pas difficile de trouver de l'ouvrage aux champs. J'éprouvai un grand soulagement à travailler à la terre. J'étais, suivant les saisons, ouvrier moissonneur, batteur en grange, bûcheron ; quelquefois je conduisais la charrue ou je faisais manœuvrer le pressoir, et si toutes ces occupations venaient à me manquer, je cassais des cailloux sur les routes. C'était le genre de travail le moins lucratif, mais pourtant ce fut celui auquel je m'attachai davantage. La raison, c'est qu'il me laissait seul avec moi-même, mais dans une solitude qui n'était ni

contrainte, ni surveillée, où je pouvais pousser mes soupirs et mes cris de douleur, sans attirer l'attention de personne. J'étais seul dans mon travail, seul pendant mes repas, seul pendant ces heures de repos forcé que me faisaient l'orage ou la pluie et la neige. Oh ! quelle volupté que la solitude pour celui qui porte dans son sein un sentiment ou une douleur insupportable ! Une de ces places de terrassier fut vacante, je la sollicitai et je l'obtins. »

Mais un jour que j'avais gagné froid en travaillant trop longtemps sous la pluie sans songer à m'abriter, je fus pris sans doute d'un accès de fièvre ; je chancelai, je tombai sur le tas de cailloux que j'amassais et je perdis connaissance. Une jeune fille, qui habitait une petite maisonnette en face de l'endroit où je travaillais, s'aperçut de ma chute. Comme elle m'avait vu travailler toute la matinée, elle était certaine que ce n'était pas l'ivresse qui avait abattu mes forces. Elle vint auprès de moi pour me faire respirer du vinaigre et m'offrit quelques réconfortants ; mais ces soins furent inutiles. Alors elle alla chercher sa mère ; toutes deux revinrent me prendre ; elles me transportèrent dans leur maison et me couchèrent sur le lit du frère de la jeune fille, qui était parti depuis quelques jours pour le service militaire. »

« Cette jeune fille, Blanche, ce fut la mère. Elle m'aime, sans doute, parce que j'étais l'homme

le plus malheureux qu'elle eût encore rencontré, car je m'étais trop abandonné moi-même pour avoir pu garder d'autre séduction que celle de mon malheur. Mais il n'en existait pas de plus grande pour cette héroïne de vertu et de dévouement, pour ma chère Marguerite. »

« Jamais je n'aurais osé lui demander de l'épouser. Ce fut sa mère qui servit d'interprète à son chaste amour. Accepter tant de bonheur, n'était-ce pas forfaire à ce vœu d'expiation que j'avais prononcé au fond de mon cœur ? J'aurais refusé si j'avais pu être cruel envers moi sans l'être envers celle qui m'aimait. »

« Mais avant que notre mariage fût consenti de part et d'autre, je lui fis l'aveu de ma faute, dois-je dire de mon crime ? J'obtins d'elle, sans effort ; la promesse qu'elle ne prendrait jamais possession des deux cent mille francs que j'avais dérobés à mon père. Je savais que la liquidation de notre héritage, sagement opérée, avait permis d'acquitter intégralement toutes les dettes de la succession, de désintéresser les créanciers. Je savais aussi qu'elle laissait à sa disposition, Charles, une somme égale et même supérieure à celle qui était entre mes mains. Mais pour que tu fusses mis en possession de tes droits, il te fallait un acte quelconque de ma part qui te donnât quittance des miens. »

(A suivre.)

M. Jullien. — M. Laurent et moi, nous sommes venus pour parler de la République, qui domine toutes les personnalités.

Si, après la réunion, M. Wilson veut parler, il aura la faculté de s'expliquer.

M. Wilson. — Je demande la parole pour m'expliquer sur le champ.

Le président. — Je refuse la parole à celui qui a l'impudence de la demander et de parler malgré le sentiment général. La parole vous sera accordée plus tard, quand les orateurs se seront fait successivement entendre.

Les partisans de M. Wilson redoublent de tapage.

Afin d'éviter les collisions, le président lève la séance après une allocution de M. Jullien, accusant M. Wilson de faire de l'obstruction et faisant la presse juge de sa conduite.

Le commissaire de police prononce ensuite la dissolution de la réunion.

M. Wilson sort au milieu de huées et de coups de sifflets.

Le tapage était préparé d'avance. Vous connaissez le placard publié par la *Petite France*. En outre, M. Wilson, arrivé jeudi soir à Tours, s'était mis aussitôt en campagne pour recruter des partisans dans les cantons de Loches et de Bléré.

De plus, des camelots seraient arrivés de Paris sur l'appel de M. Wilson, qui les aurait fait héberger à ses frais.

Depuis samedi soir, M. Wilson était à l'hôtel Saint-Vincent, à Amboise; c'est là qu'il a reçu ses partisans et qu'il leur a donné ses instructions.

DOSSIERS CONTRE DOSSIERS

Les gosières républicains sont fatigués. Ils en ont le droit après s'être tant envoyé d'injures et d'accusations. D'ailleurs, fussent-ils doublés d'un tel airain qu'ils aient pu résister à leurs derniers exercices, il ne leur en servirait de rien aujourd'hui, puisque, on a pu s'en convaincre à Nîmes, le baillon est devenu le premier argument de ce régime de liberté.

Mais à défaut de la liberté de la parole on croit pouvoir compter sur la liberté de la presse. On a peut-être tort. Les récents agissements de M. Floquet et de ses hommes, leurs saisies illégales, leurs restrictions non moins illégales en ce qui concerne l'affichage et le colportage, prouvent que ces libertés ne pèsent pas plus que la liberté de parole dans les balances des libéraux qui nous gouvernent au nom de la très libérale République. Néanmoins, les républicains veulent essayer. Ils ont applaudi aux saisies-vois et aux dénis de liberté commis à notre préjudice. Cette complicité mérite bien qu'on ait quelques égards pour eux. Ils y comptent et on annonce la publication imminente :

1° Des dossiers de M. Numa Gilly;

2° Des dossiers de M. Wilson, car M. Wilson est remonté sur le théâtre plus fier que jamais. Pourquoi pas? N'a-t-il point reçu des juges de la République un brevet d'innocence? Et non-seulement M. Wilson reparait, mais il attaque, le brave cœur.

L'acquiescement de M. Gilly lui a rendu toute sa fougue. Il pousse droit à M. Veil-Picard, propriétaire de Paris, qui aurait lui aussi essayé d'acheter la croix d'honneur, ce à quoi d'ailleurs il aurait pleinement réussi, et M. Veil-Picard ne fera qu'ouvrir la série des 22,000 fameux dossiers qui ont causé à M. Wilson de si lourds frais de déménagement lorsque l'opinion publique a signifié congé à son beau-père.

C'est donc présentement à coups de papiers que les républicains vont mutuellement se convaincre d'indécences, prévarications, corruptions, trahisons, etc., etc. Les triques en caoutchouc de la farce de Nîmes n'ont fait que donner le signal de la bataille. Les munitions sont empilées. On les dit de part et d'autre superlativement explosives. Nous n'y contredirons pas. Saute, Paillasse.

Mais les républicains auraient tort de croire que l'opinion publique a cure des stratifications qu'ils essaient d'opérer sur eux-mêmes. Moins simple et plus simpliste, tout ensemble, elle veut être débarrassée non pas de tels ou tels républicains, mais de la République qui les produit. Morte la bête, fini le venin. Va donc pour les dossiers Gilly, Wilson, Veil-Picard et le reste.

INFORMATIONS

DUEL ANDRIEUX-GUYOT

M. Yves Guyot a adressé de Nîmes à la Lanterne une lettre dans laquelle il déclare ne voir dans le procès de Nîmes qu'une « triste parade concertée entre M. Andrieux et M. Numa Gilly, où accusateur et accusé sont compères et pour laquelle il ne peut avoir que le plus profond dédain. »

M. Andrieux a envoyé MM. Proal et Si-myon, députés, demander réparation à M. Yves Guyot, qui a constitué comme témoins MM. de Lanessan et Wickersheimer, également députés.

La rencontre a eu lieu au château de Madrid, hier matin, à 10 heures 1/2.

Après plusieurs passes, l'épée de M. Andrieux s'est engagée dans la garde de l'arme de M. Yves Guyot.

Ce dernier ne s'aperçut pas de ce qui arrivait, M. Andrieux fut légèrement touché à la poitrine.

Le député des Basses-Alpes est immédiatement rentré chez lui, 32, avenue de Friedland, faisant ses témoins rédiger, d'accord avec ceux de M. Yves Guyot, le procès-verbal de la rencontre.

L'écœurement de M. Andrieux est des plus légères. Elle ne paralyse pas ses mouvements. Il a pu déposer son courrier, dont il ne s'était pas occupé le matin.

M. Andrieux voulait se rendre hier même à la Chambre: son médecin lui a prescrit de rester chez lui.

L'AFFAIRE VEIL-PICARD

On lit dans la *Paris* :

« D'une dépêche que nous avons reçue hier soir, trop tard pour l'insérer, et d'une lettre qui nous est parvenue ce matin, il ré-

sulte que M. Edmond Veil-Picard se propose de poursuivre la *Petite France* et M. Wilson, à raison de la publication d'une pièce fautive le concernant. »

On dit que M. Wilson ne se laissera arrêter par aucune considération et qu'il lancera de temps en temps de bruyants pétards. On assure que le journal la *Petite France* publiera la photographie des documents les plus curieux.

On annonce que les représentants des grandes Compagnies de chemins de fer, émus des accusations produites devant la Cour d'assises de Nîmes, se proposeraient d'intenter un procès en diffamation à MM. Gilly et Peyron.

Les révélations de M. Wilson porteraient, dit-on, sur la Banque Tunisienne, les Conventions et les Téléphones de Paris (du temps de M. Cochery).

Ces révélations seraient appuyées de lettres et de documents authentiques.

LES DOSSIERS DE M. WILSON

Les démarches ont continué avant-hier près de M. Grévy pour obtenir la non-publication des dossiers collectionnés par M. Wilson.

En raison du nombre considérable de pièces, un triage a été opéré parmi les 22,000 dossiers. Soixante-douze pièces jugées plus particulièrement importantes ont été photographiées. Une série complète de ces reproductions a été remise entre les mains d'une tierce personne chargée de les publier, quoiqu'il arrive.

On parle d'un nouvel incident de frontière qui se serait produit à Avricourt. Un employé français de la gare d'Avricourt aurait été arrêté sur le territoire allemand où il possède un champ qu'il était allé travailler, suivant son habitude.

On ajoute que le sous-préfet de Lunéville est aussitôt parti pour Avricourt.

La croix du Panthéon va encore une fois disparaître: selon la volonté du Conseil municipal, l'administration a pris ses mesures pour son enlèvement avant la fin de l'année, et les échafaudages sont dressés.

Cette opération offre de grandes difficultés, car la croix actuelle est en fer. On suppose que la dépense occasionnée ne sera pas moindre de trente mille francs.

Cette croix du Panthéon a subi diverses fortunes. Retirée en 1831, elle devait être remplacée par une statue colossale de la Renommée, de Cortot; mais à peine la maquette en carton-pierre fut-elle hissée sur le dôme, en 1838, que les sifflets de la critique l'en firent descendre. Jusqu'en 1852, le dôme demeura découronné. A cette époque, le gouvernement fit placer au sommet de l'édifice la croix de bois qui y resta jusqu'à la fin de mars 1871, et qui fut sciée par les

communards. M. Jules Simon la fit remplacer après l'insurrection par la croix de fer actuelle, qui va être si difficile à enlever.

A LA CHAMBRE

Mardi, 5 heures.

Gambetta a eu tort de déclarer que « les temps héroïques sont passés ». Depuis quelques jours, un grand bruit d'armes remplit le Palais-Bourbon. Une partie de nos législateurs passe son temps à mobiliser des témoins; et une autre s'emploie à grimper des escaliers, à sonner aux portes, à entamer de laborieux pourparlers, à rédiger des procès-verbaux assez généralement pacifiques. Les cartels parlementaires aboutissent si rarement!

Cet après-midi, on a promené en triomphe M. Yves Guyot dans les couloirs de la Chambre. Le vainqueur de M. Andrieux a dû raconter plusieurs fois l'histoire de son coup d'épée, le plus beau jour de sa vie. Et l'on a vu M. Joseph Reinach, enthousiaste, serrer dans ses mains tremblantes d'émotion la taille du héros en s'écriant: « Vous êtes un brave homme! » Hommage sincère de l'opportunisme au radicalisme.

Maintenant, voilà qu'on annonce l'envoi des témoins de M. Raynal à M. Numa Gilly. Et ensuite, à qui le tour? On se concentre entre républicains sur le pré. Juste ciel! Quel remue-ménage! quels cliquetis! Et surtout quelles volées d'humides projectiles! En définitive, il y a plus de coups de brosse que de coups d'épée.

D'ailleurs, qu'est-ce que des coups d'épée peuvent bien prouver en matière de diffamation? M. Numa Gilly aurait vraiment grand tort de se croire obligé de croiser le fer avec tous les Wilsons de la majorité républicaine. Il risquerait de s'attirer au moins trois cents duels. Les seules rencontres qu'il soit tenu d'accepter sont celles qui se produisent devant les tribunaux. Mais voilà!... Les prétendus diffamés redoutent le duel judiciaire. Sans doute leurs consciences les ont avertis que devant la Cour d'assises ils ne pourraient combattre à armes égales et ils craignent la défaite.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INSTITUTION SAINT-LOUIS

M. Henri Le Houx, élève de l'Institution Saint-Louis de Saurur, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les épreuves du baccalauréat des sciences complet.

M. Jean d'Anglade, élève du même établissement, vient de subir avec succès, en Sorbonne, les épreuves du baccalauréat des-lettres (philosophie).

UNE QUESTION D'HUMANITÉ

Le *Courrier de Saurur* publiait, le 15 novembre dernier, un article réclamant contre les formalités qu'ont à remplir les malades étrangers qui désirent entrer à l'hôpital, et, faisant allusion à un de ces malheureux, mort avant d'avoir pu être admis

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

La route, comme on me l'avait bien dit, était trop longue; la fatigue me saisit, mes membres me semblèrent alourdis, presque paralysés, ma tête se troubla; je coulai à fond, et perdis connaissance à quelques mètres du but.

On me suivait des yeux, on comprit; Calixte se précipita dans un bateau avec mon père, M. Fromentel se jeta résolument à la nage.

Ce fut lui qui arriva le premier; il était réellement très bon nageur, et la mer, devenue assez agitée, retardait le bateau, manié par d'inhabiles rameurs, du reste.

Heureusement pour moi, mon bras gauche avait frôlé une roche aiguë, et la vive douleur m'avait tirée de mon évanouissement; de la main droite, je m'accrochai au rocher qui m'avait blessée; j'étais dans la grotte où le flot m'avait portée; réunissant toutes mes forces, je me cramponnai aux parois abrupts; à force de volonté, je me hissai jusqu'à une étroite corniche que l'eau n'avait pas encore atteinte.

De là, je vis les recherches de M. Fromentel, j'entendis ses cris d'appel; un moment je fus émue, je savais qu'il était un peu souffrant; il avait

pris froid l'avant-veille... Et puis, il paraissait si anxieux, si désespéré!

Mais quand il m'eut aperçue, la pensée qu'il faudrait le remercier, lui savoir gré de son dévouement, chassa toute émotion; à son cri de joie répondit un éclat de rire; l'orgueil m'aidait, car je souffrais beaucoup et j'étais très faible.

— Qu'elle idée vous a pris de me suivre? Vous vouliez conquérir une médaille de sauvetage, sans doute? Votre médaille est compromise, vous la voyez.

Les voix de Calixte et de mon père retentirent à l'entrée de la grotte:

— Nelly, Armand, êtes-vous là?

— Je vais dire à votre père que vous êtes en sûreté, — dit-il sans répondre à mon persiflage (fort déplacé j'en conviens), — je crois que le bateau ne peut pas pénétrer dans la grotte.

Il alla, puis revint promptement; mes hallucinations me reprenaient, j'avais dû fermer les yeux, et m'étendre à demi sur la corniche.

— Veuillez m'autoriser à vous soutenir — dit-il en grimpaçant près de moi.

— Non, non, — balbutiai-je en le repoussant — j'irai seule.

Il ne répondit rien; je rouvris les yeux; il me regardait, son air anxieux me frappa; que pensait-il? s'inquiétait-il de mon état de faiblesse, pressentait-il qu'au fond j'étais profondément

touchée, ou bien, très faible lui-même, se demandait-il s'il aurait la force de me ramener au bateau?

Je ne sais; et qu'importe, après tout?

Ce que je sais, c'est qu'il a eu la force de me saisir, de m'emporter, et l'énergie de m'imposer son aide que je m'obstinais à refuser; j'ai fini par passer doucement mon bras à son cou, et nous sommes arrivés au canot, puis à terre sans nouvel incident.

Mes sœurs et M^{me} Bertrand m'ont vite entraînée; je n'ai même pas eu le temps de tendre la main à mon sauveur; car il m'a réellement sauvée; je n'aurais pu, à moi seule, je crois, faire les quelques brasses nécessaires... En tous cas, il s'est exposé pour moi; il faudra donc que je lui exprime ma gratitude; c'est pénible. Quel malheur d'être secourue par un homme que l'on déteste, que l'on n'estime pas!

J'espère pourtant le détester moins, et l'estimer davantage; à moins que je ne sois un monstre, il faut qu'il en soit ainsi.

Ma blessure ne me fait presque plus mal, seulement mon bras est douloureux, et j'ai le corps briaé. Plus heureux ou plus robuste que moi, M. Armand n'a rien; je me suis hâtée de m'informer de lui ce matin; son rhume n'a pas même augmenté; s'il en eut été autrement, j'aurais été désolée.

Lundi, 22 juillet.

L'arrivée de M^{me} Bertrand m'a interrompue; j'ai passé avec elle une charmante journée; Armand, tout heureux de voir mes albums, de dîner avec moi, de butiner avec les sucreries et les gâteaux que papa nous a apportés de Paris, babillait à tort et à travers; je le laissais dire, bien qu'il parlât beaucoup trop de son cher parrain; sa naïve reconnaissance prouve un bon cœur; la mère a fait chorus, me citant mille traits de dévouement, de générosité, d'abnégation de son cher cousin Armand; ils sont un peu parents, et la mère de M^{me} Bertrand était l'intime amie de M^{me} Fromentel.

Si parfait qu'il soit, il paraît que les racontars de Paris étaient exacts; après avoir vécu très sagement jusqu'à vingt ans, l'héritage d'un oncle l'a fait dévier de la bonne voie, et il a commencé à vivre de la vie paresseuse, futile et coupable de presque tous les jeunes Parisiens.

Pour être juste, il faut ajouter qu'il a doté sa jeune sœur, et qu'il a sacrifié une partie de son héritage afin d'assurer à sa mère une belle rente viagère; à présent, il vit avec les débris de sa fortune, attendant sans doute...

Mais je ne veux plus être si mauvaise pour mon sauveur. C'est la faute de M^{me} Bertrand et du bon petit Armand, si je me suis de nouveau irritée contre lui; ils m'ont trop chanté ses louanges; on aurait dit vraiment qu'ils avaient un but.

(A suivre.)

JEANNE FRANCE.

faute de ces formalités, il accusait d'incurie et de barbarie la commission administrative de l'hospice.

A l'article du *Courrier*, la commission a répondu par une lettre où il est dit que le malade en question manquait des pièces nécessaires... La forme, toujours la forme... et enfin terminait par ces mots :

« Nous ne savons donc pas pourquoi vous employez avec si peu d'à-propos les expressions de « barbarie et d'incurie » que nous trouvons aussi mal fondées que déplacées. »

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

La réponse du *Courrier* à cette lettre est pleine de bons sens et de sentiments généreux et humanitaires; mais, malheureusement, ces sentiments sont dépeuplés en pure perte. Par ces temps de décadence, on a bien autre chose à faire que de s'occuper des malades et des mourants.

Quant à nous, ce qui nous préoccupe le plus après l'« incurie » en question, c'est de savoir comment MM. Combiér, Dogreau, Piéron, Miton, Coutard, Boret, Boutaud, administrateurs de l'hospice, vont prendre la petite leçon d'« humanité » qui vient de leur être infligée par le rédacteur du *Courrier*.

Nous pouvons ajouter que jadis, alors que l'administration des services hospitaliers était entre les mains de ces affreux conservateurs, le personnel de l'hospice avait une certaine latitude, et pouvait admettre, avant toute formalité, un malheureux qui se présentait à la porte.

On s'occupait de le mettre en règle après son introduction, et alors le budget de l'hospice ne s'en portait pas plus mal.

ON DEMANDE UN SUBSTITUT

Dans son numéro d'hier, le *Courrier* publie une lettre d'un abonné de la campagne qui se plaint de ne pouvoir rencontrer au parquet, le samedi, jour du marché, M. le procureur de la République.

La réponse est bien simple :

Le parquet de Saumur est aujourd'hui privé de substitut. Seul, le procureur de la République est obligé de s'occuper des nombreuses affaires qu'apportent une ville et un arrondissement de l'importance de Saumur.

Si le gouvernement, au lieu de faire des économies de bouts de chandelles en supprimant un substitut par ci par là, veillait de plus près aux « tripotillages » écumants dont le procès de Nîmes vient de dévoiler quelques bribes, les intéressés n'auraient pas à se plaindre des lenteurs apportées dans l'expédition des affaires, lenteurs qu'il est impossible d'imputer au parquet de Saumur, et qui ne se produiraient pas si, à M. le procureur de la République débordé, on adjoignait, comme par le passé, un substitut chargé du service en l'absence du procureur, que ses fonctions appellent si souvent au loin.

SEANCE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La dernière séance de la commission départementale a eu lieu le 12 novembre dernier.

MM. Richou, Grignon, Arnous-Rivière, vicomte de Rochebœuf y assistaient, ainsi que M. le préfet.

Parmi les principales décisions prises au cours de cette séance, voici celles qui concernent notre arrondissement :

La commission a d'abord émis un avis favorable pour la vente à l'amiable des vieux bois provenant des ponts suspendus de Gennes et des Rosiers.

La commission a accordé un quart de bourse et une indemnité de 200 fr. aux jeunes Gustave Pinot, de Turquant, Baranger, de Montreuil-Bellay, élèves de l'École des arts et métiers.

La commission a ajourné sa décision sur une proposition de M. le préfet pour la répartition aux communes du produit des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels.

La commission a refusé à la commune de Turquant une somme de 109 fr. 50 pour solder les frais de traitement à l'hospice de Saumur d'un enfant qui avait été victime d'un éboulement le 12 juin 1887, une allocation de 291 fr. 25 ayant déjà été allouée le 17 février 1888 à cet effet.

TOURNEKS F. ACHARD

Dans le monde théâtral, chaque année

porte le nom d'un succès. Il y a eu l'année de *Divorçons*, l'année du *Maître de Forges*, l'année de *Bébé*, l'année de *Michel Strogoff*. Nous pouvons affirmer que cette année s'appellera l'année des *Surprises du Divorce*.

Jamais on n'a vu semblable empressement de la part du public, jamais non plus on n'a vu la presse aussi unanime dans ses éloges.

Comme le dit le *Matin* : « Quand même le divorce devrait ne produire jamais d'autre résultat que la pièce qui vient de se terminer au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, il faudrait néanmoins tresser des couronnes aux législateurs qui, en le rétablissant, ont fourni à MM. Bisson et Mars l'occasion d'écrire une des comédies les plus amusantes de ce temps. »

M. F. Achard et sa troupe nous étant annoncés prochainement, il nous sera bientôt donné d'applaudir à notre tour ce véritable chef-d'œuvre, le plus grand succès du théâtre du Vaudeville.

Visite de M^r l'Évêque à la carrière de Misengrain

On écrit de Noyant, le 19 novembre, à l'Anjou :

« Aujourd'hui, les familles des malheureuses victimes ensevelies dans la carrière de Misengrain ont reçu la visite et les secours de Monseigneur l'Évêque. On sait que le premier pasteur du diocèse se trouvait à Paris quand lui arriva la triste nouvelle de l'accident. Dès le lendemain, il arrivait à Angers, et, ce matin même, sur le théâtre de la catastrophe.

« M. le baron de Candé, maire de Noyant, M. Grolleau, directeur de la carrière, M. le curé de la paroisse, M. l'abbé Grimault, vicaire général, M. le supérieur du collège de Combrée, accompagnaient Sa Grandeur. La population ouvrière, prévenue de cette visite, se tenait rangée autour du puits. A la consternation qui se lisait encore sur tous les visages, se joignait un sentiment visible de reconnaissance envers le charitable prélat.

« Tout d'abord, M. Grolleau présenta à Monseigneur plusieurs ouvriers qui, après l'éboulement, étaient descendus dans la carrière, au péril de leur vie, pour porter secours à leurs camarades. Travail impoissant. Dix-sept victimes restent écrasées sous des blocs tellement énormes qu'il faudra des semaines et des mois pour les dégager. Le zélé directeur n'oubliait que lui-même en rendant hommage à ceux qui l'avaient secondé dans ces tristes jours. Depuis le moment de l'accident jusqu'à l'heure présente, M. Grolleau s'est tenu à la hauteur de tous ses devoirs, justifiant, par son attitude, l'affection de ses subordonnés, la confiance que lui ont acquise, depuis longtemps, son intelligence et son dévouement.

« Monseigneur s'est plu à l'en remercier, en adressant aux ouvriers quelques paroles de consolation et d'espérance : « Vos infortunés camarades, a-t-il dit, viennent de tomber au champ d'honneur du travail. C'est pourquoi, de tous côtés, on vient honorer leur mémoire. Aux yeux de la société, en effet, il n'y a pas de différence entre le soldat qui succombe, les armes à la main, et l'ouvrier qui meurt, victime du devoir, en tenant son outil. Un autre enseignement se dégage de la terrible catastrophe que nous déplorons tous. C'est qu'il faut être toujours prêt à paraître devant Dieu. La vie présente est courte et pleine de misères. Pendant que nous la traversons, tenons nos yeux fixés vers l'autre vie, vers celle qui nous attend au-delà du tombeau. » Je ne puis qu'indiquer rapidement les principales pensées de cette touchante et paternelle allocution.

« Ce qui la rendait plus émouvante encore, c'était de l'entendre en pareil lieu, sur le tombeau des victimes. Il nous semblait les voir, à cent mètres sous nos pieds, sous l'effroyable amas de roches qui les écrase, les cadavres de ces dix-sept travailleurs, défigurés par une mort terrible, implorant, du sein de l'éternité, la pitié de nos prières et la miséricorde de Dieu. Monseigneur s'agenouilla au bord du puits et récita, tout haut, le *De profundis*, pendant que la foule, qui était aussi tombée à genoux, s'unissait à sa voix.

« Dans la matinée et l'après-midi, Sa Grandeur voulut visiter, l'une après l'autre, toutes les familles de Noyant qui ont été éprouvées par la catastrophe. Ai-je besoin de vous dire quel navrant spectacle, dans chaque maison, attendait le premier pasteur ? Ces veuves en larmes, ces orphelins

groupés autour de leurs mères, la désolation des parents et des amis, toutes ces scènes de deuil l'ont vivement ému. Aussi a-t-il fait largement l'aumône de sa bourse et de son cœur, devant des misères si profondes; donnant, sans compter, les pièces d'or dont il s'était muni et adressant à chaque famille des paroles de sympathie et de religieuse consolation. Les plus grandes douleurs, ainsi partagées, deviennent moins vives. Espérons que la charité publique contribuera, aussi, à les adoucir, et que Dieu fera le reste.

« Je ne puis mieux terminer ce triste récit qu'en vous citant la lettre suivante, que Monseigneur a écrite, avant de quitter Noyant, à tous les curés du canton de Segré et à ceux du canton de Pouancé :

« Noyant, le 19 novembre 1888.

« Mon cher Curé,

« Une terrible catastrophe vient de plonger dans le deuil plusieurs familles ouvrières des cantons de Segré et de Pouancé. Je viens vous prier de vouloir bien faire une quête dans votre église à la messe paroissiale, dimanche prochain, et d'adresser le montant de la collecte à M. le curé de Noyant que j'ai chargé d'en faire la distribution.

« Agrérez, mon cher curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

« CHARLES-ÉMILE,
« évêque d'Angers. »

On télégraphie de Noyant-la-Gravoyère, 20 novembre, 3 h. 58, soir :

« Ce matin a eu lieu la cérémonie religieuse pour les obsèques des victimes de la catastrophe de Misengrain. Elle était très imposante. Affluence énorme. Des discours émus ont été prononcés par M^r Pessard, M. le préfet, M. le baron de Candé, maire de Noyant, et M. le vicomte de Lambilly, président du Conseil d'administration de la carrière. »

Tours. — Un homme heureux. — M. Pineau, professeur d'allemand au lycée de Tours, a gagné le gros lot de 400,000 fr. au dernier tirage du Crédit Foncier. Il paraît que le titre gagnant était le seul que possédait M. Pineau, qui n'avait encore effectué, pour le paiement de ce titre, qu'un versement de 400 francs.

L'INCENDIE DE CHATELLERAULT

(Nouveaux détails)

Châtellerault, 19 novembre.

L'émotion est toujours très grande dans la population au sujet de l'incendie de Châtellerault qui serait dû à la malveillance. D'aucuns affirment que le feu aurait été mis par des Allemands.

Le général de division et les généraux de la place de Poitiers ont ouvert une enquête avec le Parquet.

L'incendie, qui s'est déclaré à une heure du matin et qui a duré six heures, a été découvert par un ouvrier de l'équipe de nuit; en traversant la cour, il avait levé la tête et avait vu la toiture enflammée. Il donna aussitôt l'alarme.

Il est impossible d'avoir des renseignements, les autorités civiles et militaires se renfermant dans un mutisme absolu.

La population ouvrière est tranquille; cette population se compose de 4,500 ouvriers et non de 400, comme certains journaux disent aujourd'hui, par erreur.

Les travaux de reconstruction, mis en adjudication, seront poussés activement. Les mesures sont prises pour refaire, à bref délai, l'outillage perdu. On espère ainsi pouvoir reprendre le travail vers la Noël.

Il faut se méfier des racontars des journaux sur la cause du sinistre; la vérité est que personne ne sait rien quant à présent.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 novembre.

Les transactions augmentent de jour en jour et notre rente 3 0/0 suit une progression régulière, on finit à 83.27; le 4 1/2 0/0 est immobile à 104.50.

L'action du Crédit Foncier reste à ses plus hauts cours. Les obligations foncières et communales bénéficient dans une large mesure des dispositions du comptant dont les achats sont très nombreux.

La Société Générale ne peut tarder à se mettre en marche. Sa situation justifierait des cours plus élevés.

La Banque d'Escompte ferme à 541.25, en hausse de 10 fr.

La Banque de Paris termine à 898.75.

On remarque de très sérieux achats sur l'action de Panama traitée à 265. Les obligations à lots, par leurs garanties indiscutables, leur revenu élevé et les chances de lots qu'elles offrent sont en grande faveur auprès du public qui les recherche en vue du tirage du 15 décembre.

L'obligation Porto-Rico se tient à 297.50. Le 1^{er} décembre aura lieu le premier tirage d'amor-

tissement. Les porteurs de titres provisoires ont intérêt à échanger avant cette date leurs certificats contre des titres définitifs qui participeront seuls au tirage.

Les Immeubles de France remboursables à 1,000 francs offrent aux acheteurs, aux cours actuels, une large marge de plus-value.

Nous apprenons que la Banque de l'Ouest et M. Chaumier, déjà propriétaires du placier Dieu-Merci, viennent de s'assurer la propriété du placier Eldorado, un des plus importants et des plus riches de la Guyane française, dont l'exploitation pourra ne faire qu'une seule et même entreprise avec celle de Dieu-Merci.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

Hygiène de la Saison

Évitez les refroidissements, sinon vous éprouverez Courbature, Fièvre, Douleurs, Rhumatismes, Sciaticque, Goutte. Prémunissez-vous contre ces diverses affections inhérentes à la mauvaise saison; et pour cela, faites un usage régulier des **Pilules Gicquel** qui agissent comme un purgatif doux et efficace, et comme un puissant dépuratif du sang. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les **Pilules Gicquel**, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

NOUVELLES LOCALES

DAMPIERRE. — Une enquête est ouverte à Dampierre au sujet d'injures réciproques faites aux époux D... et B... et un maçon de Saumur.

VIVY. — MM. F., journalier, et S., marchand de vaches à Vivy, se sont permis des voies de fait contre les Ragain père et fils, cultivateurs à Vivy. Ces messieurs passant sur la route qui borde Pont-Grisson ont lancé des pierres aux Ragain et les ont blessés l'un à la cuisse et l'autre à la lèvre. Les blessures sont sans gravité.

MARTIGNÉ-BRIAND. — On est à la recherche dans cette commune d'un individu nommé Reuiller, inculpé de tentative de viol.

DOUÉ. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Cordier, aubergiste à Doué, pour n'avoir pas fermé sa maison à l'heure réglementaire.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 22 novembre

Giroflé-Girofla, opérette.

Vendredi 23 novembre

Tournée Achard. Les Surprises du Divorce.

AVIS

CONSULTATIONS DENTAIRES A SAUMUR DU PROFESSEUR

LÉVY

Chirurgien-dentiste de Paris

HOTEL de LONDRES, de 10 heures à 4 heures, à partir du 25 novembre.

Guérison des Dents malades ou ébranlées (conservation assurée), extractions et opérations insensibles sans danger ni douleur. Nouvelles pièces dentaires sans plaques, laissant le palais libre.

HERNIÉS

Guérison radicale par le bandage électromédical **MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils à SAUMUR, le mardi 27 novembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, n° 48, de 10 heures du matin à 7 heures; à TOURS, les 28, 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, **M. MARIE** fera des concessions aux ouvriers.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Éviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable **Lessive-Iris** avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un Jugement prononçant conversion d'un jugement de séparation de corps en jugement de divorce.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 3 novembre 1888, enregistré.

Il appert :

Que le jugement rendu par ledit Tribunal le 25 mars 1888, enregistré et passé en force de chose jugée, prononçant la séparation de corps d'entre M^{me} Augustine PAPIN, domestique, demeurant à Courchamps, et le sieur Louis PINOT, journalier, demeurant au même lieu, a été converti en jugement de divorce.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Pinot.

Saumur, le 20 novembre 1888.

V. LE RAY.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE

En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Marcobre, huissier à Saumur, en date du 15 novembre 1888, enregistré.

Il appert :

Que M^{me} Camille BOURREAU, épouse du sieur Guignard, Félix, ancien négociant en vins, demeurant à Saumur ci-devant, actuellement en état de faillite, ladite dame demeurant avec lui à Montsoreau, près Saumur.

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur du 10 octobre 1888.

A formé contre :

1^o Le sieur Félix Guignard, son mari, sus-nommé,
2^o Et M. Proust, expert-comptable à Saumur, syndic de la faillite dudit.

Sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Guignard.

Saumur, le 20 novembre 1888.

V. LE RAY.

Étude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A l'amiable

UN HOTEL

Nouvellement construit, connu sous le nom de

L'HOTEL DES VOYAGEURS

Situé à Montreuil-Bellay, proche la gare du chemin de fer,

Comprenant un rez-de-chaussée composé de plusieurs pièces, un premier étage, chambres mansardées au-dessus, cave sous la maison, citerne, buanderie, cour et jardin, le tout joignant la cour et l'avenue de la gare.

S'adresser, pour traiter, soit à M. HACAULT, soit à M. BRETON, expert à Doué-la-Fontaine.

Étude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le DIMANCHE 2 décembre 1888, à une heure précise, au Pont-Fouard, commune de Bagnaux, ancienne route de Doué, dans une maison où est décédé M. René ROBIN,

On vendra notamment :

Tables, chaises, commode, batterie de cuisine, vaisselle, lits, linge, vêtements d'homme, bouteilles vides, vin en bouteilles, objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Études de M. HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

Et de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION

UN

VASTE HOTEL

Entre cour et jardin.

Sis à Saumur, rue d'Alsace, n° 12,

Dépendant de la succession de M. CHARLES TROUILLARD,

Sur la mise à prix de : 70,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le mardi 27 novembre 1888, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1^o A M. LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et à M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{me}. La MÉTAIRIE DE L'AWAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton.

M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton.

Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1888, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1889 :

1^{er} groupe. — Métaux divers.
2^e groupe. — Fer du Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
3^e groupe. — Charbons.
4^e groupe. — Ingrédients divers.
5^e groupe. — Bois divers.
6^e groupe. — Cuir divers.
7^e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
8^e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris ; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours, et dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

A CÉDER

DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE

Situé à Distré,

Employant de deux à trois sacs dits culasses.

S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 33, rue d'Alsace, à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UNE VASTE

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE TUFFEAUX

Sise à Saint-Cyr-en-Bourg.

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumoussay, sur le Thouet.

S'adresser à M^{me} veuve CLAVEAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisiniers ; poêles ; Salamandres à feu visible ; Bourrelets pour portes ; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PROUZEAU

ROUSSEAU, Suc^r

Rue Saint Jean, 50

GROS ET DÉTAIL. — PRIX FIXE GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE FOURRURES

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTÉ

Des Maisons ALEXANDRE

FUTRE PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduit

NOTA. — Tous les Chapeaux sont passés au Conformateur.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS Place Saint-Pierre, Saumur.

M. MARCOMBRE, hoissier à Saumur, demande de suite un clerc majeur.

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

M^{me} MARTIN donne des Leçons M^{me} MARTIN d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

APPRENTI ÉPICIER

EST DEMANDÉ

à l'Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, 33

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr...	70
— à trous.....	90
— de l'Etoile.....	120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog.....	35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.....	230
Sucré 1 ^{er} choix, le kilog.....	105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODRET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'École de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location. Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.